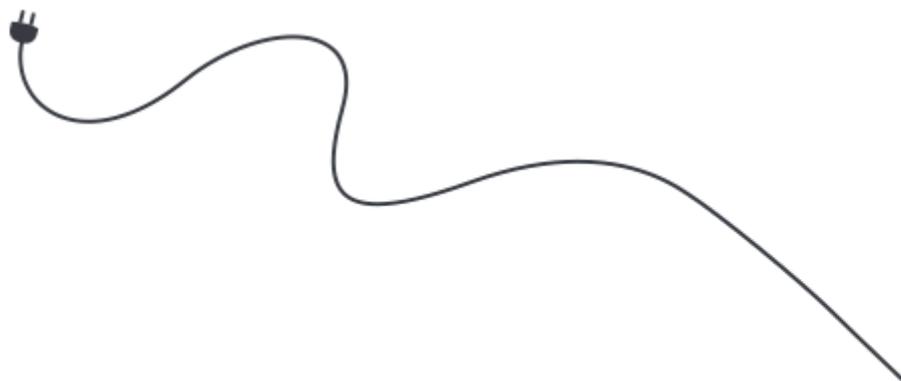


# Les fournisseurs d'électricité soutiennent-ils le développement des énergies renouvelables ?

Évaluation et analyse 2018–2019



**GREENPEACE**

⚡ le guide de  
l'électricité verte

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix.  
Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement de citoyennes et citoyens engagés pour construire un monde durable et équitable.

**Pour plus d'informations, contactez :**  
[guide.electricite.verte.france@greenpeace.org](mailto:guide.electricite.verte.france@greenpeace.org)

Publié en novembre 2019 par Greenpeace France

Greenpeace France  
13 rue d'Enghien, 75010 Paris

<b>1. Un moment clé de la transition énergétique</b>	<b>4</b>
L'essor des énergies renouvelables dans le monde	4
La France a pris du retard en matière d'énergies renouvelables	5
Mais il n'est pas trop tard pour accélérer la transition énergétique	5
Les offres « vertes » : un boom récent qui ouvre la voie au greenwashing	7
Les politiques des fournisseurs d'électricité sont structurantes pour la transition énergétique	9
<b>2. L'évaluation des fournisseurs</b>	<b>11</b>
L'objectif de l'évaluation : comprendre les politiques des fournisseurs en matière d'énergie renouvelable	11
Le périmètre de l'évaluation	11
La collecte de données	14
L'analyse des données des fournisseurs	14
<b>3. Le classement de Greenpeace</b>	<b>18</b>
Les catégories du classement	18
Le classement final	20
<b>4. Conclusion : des fournisseurs de plus en plus tournés vers les énergies renouvelables ?</b>	<b>21</b>
De plus en plus d'appétence pour les énergies renouvelables	21
Certains choix d'investissements continuent de freiner la transition énergétique	22
Un marché de l'électricité « verte » perfectible ?	23

# 1. Un moment clé de la transition énergétique

## L'essor des énergies renouvelables dans le monde

Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) publié en octobre 2019, les énergies renouvelables devraient voir leurs capacités mondiales croître de 50 % d'ici à 2024. Cet essor est lié à la baisse continue et spectaculaire des coûts de production des énergies renouvelables partout dans le monde. Désormais, elles produisent une électricité moins chère que les énergies fossiles<sup>1</sup> et coûtent également moins cher à développer que le nucléaire<sup>2</sup>. A ce sujet, le dernier rapport du GIEC<sup>3</sup> pointe du doigt la hausse des coûts du nucléaire ainsi que les délais de construction très longs (entre 10 et 19 ans en moyenne)<sup>4</sup>.

La France ne manque pas de potentiel en matière d'énergies renouvelables. Elle jouit de ressources exceptionnelles : par sa superficie, son climat, son relief, ou encore sa longueur côtière, elle dispose sur la plupart des filières d'énergie renouvelable d'un des meilleurs potentiels en Europe. Les capacités de production en énergies renouvelables de la France représentent cinq fois les capacités de production nucléaires, fossiles et renouvelables actuellement exploitées<sup>5</sup>. Plusieurs scénarios (Ademe<sup>6</sup>, Négawatt<sup>7</sup>) démontrent que la France pourrait produire une électricité 100 % d'origine renouvelable d'ici 30 à 40 ans. Actuellement, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2030. En 2018, un des scénarios de RTE (Ampère +) montre que la part des renouvelables dans la production d'électricité pourrait atteindre 70 % environ dès

---

<sup>1</sup> Selon la base de données globale de l'IRENA et le rapport sur les Coûts de production de l'électricité renouvelable dans le monde (2018), plus des trois quarts de l'énergie éolienne terrestre et quatre cinquièmes de la capacité solaire photovoltaïque qui sera mise en œuvre en 2020 produiront de l'électricité à un coût inférieur à toute nouvelle option de centrale à charbon, à pétrole ou à gaz. Source:

<https://www.irena.org/publications/2019/May/Renewable-power-generation-costs-in-2018>

<sup>2</sup> Lazard, "The levelized costs of energy", (Novembre 2019)

<https://www.lazard.com/media/451086/lazards-levelized-cost-of-energy-version-130-vf.pdf>

<sup>3</sup> [http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15\\_chapter4.pdf](http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_chapter4.pdf)

<sup>4</sup> Rapport spécial du GIEC, Réchauffement planétaire de 1,5°C. Chapitre 4, page 19.

<sup>5</sup> ADEME, *Trajectoires d'évolution du mix électrique 2020-2060*, (2018) ; *Vers un mix électrique 100% renouvelable?*, (2015).

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Négawatt, Scénario 2017-2050 (2017).

2035. Et ce, tout en respectant les critères de sécurité d'approvisionnement du système électrique français.

## **La France a pris du retard en matière d'énergies renouvelables**

Malgré ce fort potentiel, la France fait partie des Etats de plus en plus en retard en la matière : actuellement la France est, parmi les 28 pays membres de l'Union européenne, le 2<sup>e</sup> plus éloigné de son objectif à 2020. En 2018, la part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation d'électricité française n'était que de 22,5%. A titre comparatif, en 2017, en Norvège, la production d'électricité renouvelable couvrait la totalité de la consommation. Les énergies renouvelables couvrent 62,6% de la consommation d'électricité au Portugal, 52,4% au Danemark, ou encore 33,7% en Allemagne<sup>8</sup>.

Le retard français est encore plus criant si l'on considère que plus de la moitié de cette capacité et de cette production renouvelable est assurée par l'électricité hydraulique, dont le développement est très ancien. Début 2019, la consommation électrique couverte par l'éolien s'élevait à seulement 6,9 %, loin de la moyenne européenne qui s'établissait déjà en 2017 à 11 %<sup>9</sup>. Ce retard continue à s'accroître, car la France développe les énergies renouvelables moins vite que le reste de l'Europe.

## **Mais il n'est pas trop tard pour accélérer la transition énergétique**

La France est à un moment charnière : elle doit investir dans le renouvellement de ses moyens de production d'électricité. Les centrales nucléaires vieillissantes sont de moins en moins fiables et devront être remplacées dans les années qui viennent. La France doit faire le choix des moyens de production bas carbone dans lesquels investir. Pour Greenpeace, la priorité doit aller aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dont la France dispose de gisements importants et qui ne génèrent pas de déchets dangereux. C'est un choix rationnel d'un point de vue économique, alors que leurs coûts ne cessent de baisser.

Depuis 10 ans, le coût des technologies renouvelables est en chute libre et les prix vont encore diminuer. Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE)<sup>10</sup>, la baisse des coûts de la filière photovoltaïque se poursuit à un rythme rapide et sur

---

<sup>8</sup> RTE, Panorama de l'électricité renouvelable, 2018

<https://www.rte-france.com/sites/default/files/panoramamat4-2018-hd.pdf>

<sup>9</sup> <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/europe-taux-de-couverture-en-europe/>

<sup>10</sup> CRE, Coûts et rentabilité du grand photovoltaïque en métropole continentale, 2019.

les trois dernières années seulement, les coûts d'investissement ont diminué en moyenne de 32 %. En ce qui concerne les appels d'offre clôturés en juillet 2018 pour les grandes puissances au sol en photovoltaïque, le prix était, pour les projets acceptés, de 55 €/MWh en moyenne. Pour l'éolien terrestre, l'Ademe<sup>11</sup> donnait une fourchette de 57 à 91 €/MWh fin 2016 et le résultat des derniers appels d'offre en juin 2019, le prix avait encore baissé: en moyenne, 63 €/MWh. Selon un rapport de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) publié en octobre 2019<sup>12</sup>, les énergies renouvelables développées aujourd'hui coûtent déjà beaucoup moins cher et vont bientôt pouvoir se développer sans nécessité de soutien public significatif. En comparaison, selon les chiffres 2016 de la Cour des comptes, le parc nucléaire existant produit une électricité à plus de 62 euros du MWh<sup>13</sup>, un coût qui pourrait continuer d'augmenter. Les nouvelles centrales nucléaires en construction (Flamanville et Hinkley Point) vont produire une électricité bien plus chère encore : autour ou supérieure à 100 euros du MWh<sup>14</sup>.

Bien que ce soit encore insuffisant, le rythme de déploiement des énergies renouvelables devrait s'accélérer sur le territoire français. Selon RTE<sup>15</sup>, la production des filières éolienne et solaire a cru respectivement de 15 % et 11 % en 2018. La Programmation pluriannuelle de l'énergie<sup>16</sup> en cours de validation propose notamment de doubler le rythme de raccordement annuel des capacités éoliennes (de 15 GW en 2018 à 34 GW en 2028) et de quadrupler le parc solaire photovoltaïque (de 8,4 GW en 2018 à 35 GW, voire beaucoup plus).

Le développement des énergies renouvelables doit être couplé avec une vraie politique de pilotage et de maîtrise de la consommation d'énergie. Pour atteindre les objectifs climatiques et parvenir à une transition énergétique rapide, sans fossile et sans nucléaire, les scénarios présentés par l'AIE, l'Ademe et Négawatt préconisent aussi et surtout de miser sur les économies d'énergie et la sobriété. Les gisements sont importants dans le domaine du bâtiment (où près de 5 millions de logements sont particulièrement mal isolés et énergivores) et les

---

<sup>11</sup> Ademe, Le coût des énergies renouvelables, 2017.

<https://www.ademe.fr/couts-energies-renouvelables-france>

<sup>12</sup> IDDRI, Financement des énergies renouvelables à l'horizon 2040, octobre 2019.

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/rapport/financement-des-energies-renouvelables-lhorizon-2040>

<sup>13</sup> Cour des comptes, *La maintenance des centrales nucléaires : une politique remise à niveau, des incertitudes à lever*, Rapport public annuel 2016, février 2016. Le rapport évaluait le Coût courant économique du MWh nucléaire à 62,6 € 2013 pour une production annuelle de 410 TWh, sachant que « à parc constant, une baisse de 50% de la production moyenne entraînerait un doublement du coût de production ». Or, la production d'électricité nucléaire est assez irrégulière et décroît globalement.

<sup>14</sup> Le tarif négocié par EDF et le gouvernement britannique en 2017 pour l'électricité produite à Hinkley Point s'élève à près de 90 £/MWh. Le prix de l'électricité produite par l'EPR s'élève à près de 100 euros/MWh, compte tenu du coût du projet qui atteint désormais plus de 12,4 milliards d'euros.

<sup>15</sup> Idem (RTE, 2018).

<sup>16</sup> A la publication de cette note fin novembre 2019, la PPE (Programmation pluriannuelle de l'énergie) n'est pas encore validée, et le décret n'est pas publié.

usages de l'électricité (mal pilotés ou peu performants). Selon le dernier Bilan prévisionnel de RTE<sup>17</sup>, des gains supplémentaires de l'ordre de 1,5 GW sont atteignables d'ici 2022, à condition que ces mesures soient mises en œuvre immédiatement : doubler le nombre de rénovations thermiques performantes pour isoler près de 300 000 logements, supprimer 600 000 chauffages électriques à effet joule, piloter les recharges de voitures électriques et de chauffe-eaux, inciter à l'effacement, réduire les usages d'électricité superflus (écrans lumineux, devantures).

Il n'existe aucune impossibilité technique ou économique à la transition vers un système électrique plus sobre et 100% renouvelable. A condition qu'on l'encourage. Le choix à faire est d'abord politique et sociétal. De plus en plus de consommateurs et consommatrices veulent réduire leur consommation d'électricité et développer les énergies renouvelables : en 2018, plus de 80% soutenaient le développement des énergies renouvelables (contre seulement 43% le nucléaire)<sup>18</sup>. Certains investissent leur épargne directement dans les projets citoyens d'énergie renouvelable. Pour la majorité, la première étape consiste à opter pour un fournisseur d'électricité plus « vert ». En 2018, 67% des Français et Françaises étaient prêts à changer de fournisseur pour consommer une énergie moins polluante<sup>19</sup> et, en effet, le marché de l'électricité « verte » est en très forte croissance.

## Les offres « vertes » : un boom récent qui ouvre la voie au greenwashing

L'ouverture à la concurrence du marché de détail de l'électricité fin 2007 a mis fin au monopole d'EDF qui était alors le seul et unique fournisseur d'électricité auprès des particuliers en France. Depuis, de nouveaux fournisseurs, dits fournisseurs alternatifs, ont fait leur entrée sur le marché. Désormais, 9 Français-es sur 10 savent qu'il est possible de changer de fournisseur d'électricité<sup>20</sup>. Fin novembre 2019, on dénombre une trentaine de fournisseurs sur le marché de l'électricité. Environ 70 % des offres sont dites « vertes »<sup>21</sup> désormais. Il y a une demande croissante de la part des consommateurs de soutenir la production d'électricité d'origine renouvelable via leur facture d'électricité. Selon l'Ademe et la CRE, cette demande a plus que doublé ces trois dernières années<sup>22</sup> : fin 2017,

---

<sup>17</sup> RTE, Bilan Prévisionnel 2019, publié en novembre 2019.

<sup>18</sup> Qualit'ENR et OpinionWay, *Les Français et les énergies renouvelables*, édition 2018.

<sup>19</sup> Ibid

<sup>20</sup> Selon le Baromètre du Médiateur de l'Énergie, octobre 2019.

<https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2019/11/20191105-synthese-barometre-energie-info.pdf>

<sup>21</sup> *Electricité : l'imposture des "offres vertes"*. Consulté le 16 octobre 2019.

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/08/26/electricite-l-imposture-des-offres-vertes\\_5502811\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/08/26/electricite-l-imposture-des-offres-vertes_5502811_3234.html).

<sup>22</sup> *Les offres d'électricité verte*, Ademe, décembre 2018, p.4.

déjà plus d'1,5 million de clients résidentiels étaient passés en « offre verte »<sup>23</sup> (passée de 9,7 TWh en mars 2014 à 22,6 TWh en mars 2017<sup>24</sup>). La demande continue d'augmenter selon le Baromètre du Médiateur de l'Énergie publié fin 2019 : désormais 61 % des Français-es sont intéressés par les offres « vertes » et 12 % des personnes interrogées sont prêtes à payer plus cher<sup>25</sup>.

Mais il est très difficile de savoir ce que recouvrent réellement ces offres « vertes » et si elles permettent réellement de soutenir les énergies renouvelables existantes et leur développement futur. En effet, pour proposer ces offres « vertes », les fournisseurs doivent respecter une seule règle de la directive européenne 2009/28/CE<sup>26</sup> : acheter un volume correspondant de « garanties d'origine » attestant qu'une quantité équivalente d'énergie renouvelable a bien été injectée dans le réseau européen. La garantie d'origine est un document électronique émis par un producteur d'énergie renouvelable qui atteste de la production et de l'injection d'un MWh d'énergie renouvelable et précise le nom de l'installation, sa localisation, sa technologie et le moment de production. La garantie d'origine est donc un certificat déconnecté des activités de production et/ou des achats d'électricité d'un fournisseur. Ce dernier peut ne pas acheter l'électricité renouvelable mais uniquement la preuve qu'elle existe.

Ce système peut avoir des conséquences absurdes : un fournisseur peut tout à fait produire ou acheter un volume X d'électricité issue d'énergie fossile ou nucléaire et la vendre au consommateur sous l'appellation « verte » à partir du moment où il a acheté un volume X équivalent de garanties d'origine. Dans la mesure où la demande en offres « vertes » est loin d'excéder la capacité des installations renouvelables historiques et vu son prix faible, l'achat d'une garantie d'origine ne permet pas de stimuler la croissance du parc européen de production d'énergie renouvelable. Leur valeur fin 2018 était estimée entre 0,15 et 3,6 €/MWh<sup>27</sup> ce qui représente un soutien aux énergies renouvelables d'environ 17 millions d'euros seulement. C'est pourquoi, en vue de maximiser le soutien aux producteurs d'énergie renouvelable, l'Ademe préconise de coupler l'électricité d'origine renouvelable et la garantie d'origine. L'Ademe a calculé que lorsqu'un fournisseur achète directement au producteur d'énergies renouvelables son électricité, c'est 29 % de l'argent du consommateur qui va au producteur –contre seulement 1 % si le fournisseur se contente d'acheter la garantie d'origine.

---

<sup>23</sup> *Etat des lieux des marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en 2017*, Commission de régulation de l'Énergie, mars 2019, p. 49.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Selon le Baromètre du Médiateur de l'Énergie, octobre 2019.

<https://www.energie-mediateur.fr/wp-content/uploads/2019/11/20191105-synthese-barometre-energie-info.pdf>

<sup>26</sup> Le certificat de garantie d'origine découle plus précisément de la directive européenne 2009/28/CE relative à la promotion et à l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. La directive définit la garantie d'origine comme : « un document électronique servant uniquement à prouver au client final qu'une part ou une quantité déterminée d'énergie a été produite à partir de sources renouvelables comme l'exige l'article 3, paragraphe 6, de la directive 2003/54/CE ».

<sup>27</sup> Les offres d'électricité verte, Ademe, décembre 2018, p.7.

En réalité, le mécanisme des garanties d'origine est désormais devenu un outil de *greenwashing* : à faible coût, les fournisseurs peuvent faire croire à leur clientèle qu'ils ont acheté de l'électricité d'origine renouvelable directement à un producteur. Ce *greenwashing* devient de plus en plus problématique dans un contexte de transition énergétique qui nécessite d'investir massivement dans les énergies renouvelables et de cesser de produire et d'investir dans les énergies du passé, non renouvelables et toxiques pour l'environnement ou le climat. Il est indispensable de développer d'autres leviers que la garantie d'origine pour financer de nouvelles capacités renouvelables.

## Les politiques des fournisseurs d'électricité sont structurantes pour la transition énergétique

En choisissant un fournisseur en fonction de sa politique en matière d'énergie renouvelable plutôt que sa politique en matière de garanties d'origine, les consommateur-rices incitent concrètement le marché de l'électricité à évoluer dans la bonne direction. Ils contribuent à envoyer un signal fort sur l'importance de développer les énergies renouvelables et de tourner le dos aux énergies du passé ; ils renforcent l'appétence des fournisseurs pour acheter des énergies renouvelables plutôt que de se limiter à l'achat des garanties d'origine ; ils encouragent les fournisseurs et producteurs à investir dans de nouveaux projets. À terme, ils contribuent à accroître la part d'énergie renouvelable qui arrivera sur le réseau électrique (et a fortiori, dans les prises de son salon).

C'est pourquoi il est indispensable de faire toute la transparence sur ce que finance réellement l'argent versé par les consommateurs aux fournisseurs et donc d'étudier les politiques des fournisseurs en matière d'énergie renouvelable. Un fournisseur a plusieurs moyens à sa disposition pour ne pas se contenter d'acheter des garanties d'origine et soutenir plus concrètement les énergies renouvelables.

- ➔ **Il peut acheter directement ou indirectement de l'électricité renouvelable.** Un fournisseur peut passer un contrat directement avec un producteur d'électricité renouvelable. Ce contrat dit « de gré à gré » est encore plus fort s'il est établi sur le long terme avec une rémunération plus élevée que celle proposée par le marché car il permet de garantir des débouchés au producteur, et de lui permettre d'investir dans de nouvelles capacités. Un fournisseur peut aussi acheter de l'électricité renouvelable via un intermédiaire qui peut s'engager à lui vendre uniquement l'électricité d'origine renouvelable d'un producteur donné. On parle alors de contrat « fléché ». À l'inverse, un fournisseur qui ne se soucie pas de l'origine de l'électricité qu'il fournit achète de l'électricité nucléaire via le mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) et/ou

un mix de nucléaire, d'énergies fossiles et d'énergies renouvelables via le marché de gros de l'électricité (en 2018, PowerNext estime la part renouvelable du mix de consommation en France à 19,6% seulement)<sup>28</sup>.

- ➔ **Il peut produire de l'électricité renouvelable.** Même si la production et la fourniture sont des métiers distincts avec des enjeux très différents, un fournisseur peut s'impliquer dans la production d'énergie renouvelable. Indirectement, en devenant actionnaire d'entreprises qui produisent de l'électricité renouvelables. Directement, en développant son propre parc de production (certains fournisseurs sont producteurs historiques ou le sont devenus récemment).
  
- ➔ **Il peut investir.** C'est le plus important. Actuellement, l'essentiel des capacités renouvelables en France repose sur les barrages hydrauliques installés depuis longtemps et largement amortis financièrement. Il est donc urgent de développer des capacités additionnelles. Le fournisseur peut investir dans les énergies renouvelables en investissant directement dans le raccordement de capacités renouvelables nouvelles. Il peut le faire indirectement également en investissant chez un producteur d'énergie renouvelable qui prévoit de raccorder des capacités additionnelles. Un fournisseur qui soutient véritablement le développement des énergies renouvelables n'investit plus dans les énergies fossiles et fissiles et procède à la fermeture de ces actifs. On parle alors de « désinvestissement ».

---

<sup>28</sup> <https://www.powernext.com/fr/le-mix-national>

# 2. L'évaluation des fournisseurs

## L'objectif de l'évaluation : comprendre les politiques des fournisseurs en matière d'énergie renouvelable

L'objectif premier de cette réédition du Guide de l'électricité verte est d'éclairer les consommateurs et consommatrices sur les politiques des fournisseurs en matière d'énergie renouvelable. Nous avons souhaité répondre aux questions suivantes : quelle électricité achètent les fournisseurs ? Quelle électricité produisent-ils le cas échéant ? Dans quelles énergies investissent-ils ? Nous nous sommes intéressés à leurs politiques globales, qui supposent des engagements à long terme, et non pas à leurs offres commerciales, multiples et susceptibles d'évoluer à très court terme. Cette évaluation ne repose pas sur le système des garanties d'origine qui, tant qu'il décorrèle l'achat du certificat et l'achat de l'électricité, contribue à brouiller les pistes. Nous n'avons pas, par exemple, cherché à savoir si les fournisseurs achètent les garanties d'origine au producteur à qui ils achètent leur électricité renouvelable car le contexte réglementaire ne permet pas de le faire sur les installations renouvelables qui bénéficient d'un soutien public<sup>29</sup>. Nous avons souhaité plus généralement éclairer le consommateur sur l'impact global du fournisseur en matière d'électricité renouvelable.

## Le périmètre de l'évaluation

### ***Nous avons évalué***

- ***Uniquement les fournisseurs actifs sur le segment résidentiel (auprès des particuliers).*** Tous les fournisseurs actifs sur le marché sont concernés à partir du moment où ils étaient déjà actifs dans le courant de l'année 2018 sur le segment résidentiel. Nous n'avons pas évalué les fournisseurs actifs uniquement auprès des entreprises et des collectivités. Nous avons évalués tous les fournisseurs, même ceux qui ne proposaient pas encore d'offres vertes sur la période 2018-2019.

---

<sup>29</sup> Dans son avis 2018 sur les offres vertes, l'Ademe propose de distinguer les offres vertes "premium" des offres vertes standards. Cette mesure est plus que souhaitable pour empêcher un fournisseur d'étiqueter de l'électricité non renouvelable comme verte.

- **Uniquement les fournisseurs actifs au niveau national.** Nous avons choisi de nous limiter aux 24 fournisseurs actifs au niveau national (27 si on inclut des marques appartenant à des grands groupes : Soweé a été regroupé avec EDF, Happ-E avec Engie, CDiscount avec GreenYellow). Nous n'avons donc pas évalué les fournisseurs actifs sur un périmètre local. C'est par exemple le cas de certaines régions locales ou d'Énergie d'Ici, classé dans la catégorie des « Vraiment Verts » dans l'édition 2018 du Guide de l'électricité mais non pris en compte dans la nouvelle édition puisqu'il ne répond désormais qu'aux demandes de souscriptions de résidents de quelques départements.
- **Nous n'avons pas évalué certains fournisseurs :** parce que leur date d'arrivée sur le marché français est trop récente (Méga Énergie, arrivé en 2019) et/ou leur taille insuffisante (Elecocité).

#### **Nous avons analysé :**

- **La politique globale des fournisseurs d'électricité, et pas uniquement leurs offres « vertes ».** Pour évaluer la contribution d'un fournisseur d'électricité à la transition vers les énergies renouvelables et pour aider les consommateurs à repérer ce que finance leur argent, cela ne fait pas sens de regarder uniquement les offres ou l'électricité proposées aux consommateurs particuliers : les offres commerciales sont bien souvent des vitrines ; or ce qui nous intéresse, ce sont l'arrière-boutique et l'ensemble des activités de l'entreprise. Au-delà des offres, il faut étudier la stratégie globale de l'entreprise pour comprendre si les énergies renouvelables sont vraiment sa priorité. C'est pourquoi nous avons analysé la politique de production, d'achat et d'investissement (direct ou via des participations dans des entreprises) du fournisseur et l'ensemble de son activité de fourniture en France : auprès des particuliers (B2C) mais aussi des entreprises et des collectivités (B2B).
- **Les activités françaises et européennes du fournisseur.** Certains fournisseurs sont actifs en France mais aussi ailleurs en Europe. Dans ce cas, nous tenons compte du parc de production et des investissements européens car le système électrique européen est de plus en plus intégré. En revanche, notre méthode ne tient pas compte des activités des fournisseurs au-delà des frontières européennes.
- **Les activités de la maison-mère et des filiales.** Si la majorité des parts du fournisseur sont détenues par un tiers, nous tenons compte des activités de production et des investissements de la société tierce. Nous tenons également compte des participations d'un fournisseur dans des entreprises qui produisent ou investissent dans la production d'électricité : nous prenons en compte la part nette, c'est-à-dire au prorata de leur participation dans l'entreprise.

- **Les données 2018 et 2019.** Nous tenons compte des données consolidées sur 2018 mais aussi des données prévisionnelles 2019 (arrêtées à la date du 15 novembre 2019). Cela permet d'observer et de tenir compte des évolutions entre 2018 et 2019, le cas échéant, et d'observer des tendances sur deux années de fonctionnement.
- **Les données concernant l'approvisionnement en électricité.** Nous tenons compte de la politique d'approvisionnement du fournisseur. Est-ce qu'il achète de l'électricité sur le marché de gros<sup>30</sup> et/ou directement à des producteurs d'électricité, et en quelles proportions ? S'agit-il d'un contrat direct avec un producteur ou d'un contrat fléché via un acheteur intermédiaire ? Dans le cas où il achète de l'électricité à des producteurs, nous nous intéressons à la source de cette électricité : renouvelable ou non-renouvelable.
- **Les données concernant la capacité de production d'électricité.** Pour chaque fournisseur qui est aussi producteur d'électricité, nous tenons compte de ses capacités nettes de production d'électricité en France et en Europe, en 2018 et 2019. Nous avons demandé aux fournisseurs de nous transmettre précisément les technologies détenues et les capacités de production (en MW), y compris celles de leur maison-mère/actionnaire majoritaire ou de leur filiale (au prorata des parts détenues dans l'entreprise). Nous ne tenons compte que des capacités nettes installées.
- **Les données concernant les investissements (et désinvestissements) passés et les investissements à venir.** Nous nous intéressons aux capacités d'électricité raccordés depuis 2015 au réseau par le fournisseur, sa maison-mère ou sa filiale (en MW, correspondant à la part nette détenue). Nous nous intéressons également aux MW d'électricité renouvelable que le fournisseur prévoit de raccorder entre 2020 et 2023 en Europe. En ce qui concerne les énergies non-renouvelables, nous prenons en compte les investissements visant la prolongation de la durée de vie des centrales thermiques et nucléaire, et ce, jusqu'en 2029. Pour simplifier la comparaison entre les politiques des fournisseurs, nous étudions les mégawatts et non les euros dépensés. Il ne s'agit pas de savoir ce que le fournisseur a racheté, mais bien ce qui a été et/ou sera raccordé (au prorata de sa contribution). Nous nous intéressons aussi aux désinvestissements : quand un fournisseur a fermé (et non simplement vendu) une centrale à charbon, gaz ou nucléaire dans les deux années passées, nous avons demandé au fournisseur de nous le préciser.

---

<sup>30</sup> Etant donné que le volume d'électricité acheté à l'Arenh est une donnée confidentielle, nous considérons que tout achat qui n'est pas en gré à gré est issu du marché de gros.

## La collecte de données

Chaque fournisseur contacté a reçu un questionnaire avec quatre thématiques:

- sa politique d'approvisionnement en 2018
- sa politique d'approvisionnement en 2019 (arrêtée au 15 novembre 2019)
- sa politique de production et d'investissement/désinvestissement depuis 2017
- sa politique d'achat de garanties d'origine.

Une partie des données transmises par les fournisseurs sont de nature confidentielle. Nous nous sommes donc engagés à ne pas publier les déclarations confidentielles des fournisseurs telles quelles, mais uniquement à nous en servir pour analyser leur politique et déterminer leur place dans les catégories de fournisseurs. Nous nous sommes basés en premier lieu sur les déclarations des fournisseurs, notamment en ce qui concerne leurs capacités de production, leurs volumes de fourniture, leurs investissements passés et futurs, leurs achats d'électricité (attestations à l'appui).

Quelques fournisseurs ont fait le choix de ne pas nous répondre. Dans ce cas, nous avons été contraints de les évaluer sur la base des données disponibles publiquement :

- Si ce fournisseur a déjà été évalué, nous utilisons comme base ses données 2017 et tentons de les actualiser en fonction des informations disponibles dans le domaine public.
- Si ce fournisseur n'a jamais été évalué, nous prenons en compte dans la mesure du possible des données disponibles dans les rapports d'activité et le domaine public.

Ces fournisseurs ont été informés : ils prennent ainsi le risque que l'analyse de leurs activités soit incomplète ou imprécise, et qu'elle ne prenne pas en compte les développements les plus récents.

## L'analyse des données des fournisseurs

Afin de disposer de données comparables, nous avons évalué de façon distincte les fournisseurs « purs » (qui n'ont pas d'activité de production), les fournisseurs producteurs actifs uniquement en France et les fournisseurs ayant aussi des activités de production en Europe.

### La politique de production et d'achat d'électricité renouvelable

Pour chaque fournisseur « pur », nous avons tenu compte de la part d'énergie renouvelable (en %) dans ses achats en 2018 et 2019. Nous avons agrégé les

volumes d'énergie renouvelable qu'achète le fournisseur via des contrats directs ou fléchés d'énergie renouvelable. Nous avons également tenu compte du volume d'énergie renouvelable qu'achète le fournisseur indirectement sur le marché de gros (nous nous sommes basés sur les calculs les plus récents de PowerNext, datés de 2018 : 19,6% du mix de consommation français était renouvelable<sup>31</sup>). Nous avons ensuite calculé ce que représente ce volume d'électricité renouvelable acheté par rapport au volume d'électricité consommé par les clients du fournisseur pour la même année. Ce pourcentage d'énergie renouvelable permet de caractériser la politique d'achat du fournisseur.

Comme expliqué plus haut, le système des garanties d'origine ne répondant pas aux exigences de transparence retenues pour ce comparatif, nous n'en avons tenu compte que dans des cas exceptionnels : afin de pouvoir départager deux fournisseurs qui seraient ex æquo.

Pour chaque fournisseur-producteur actif en France uniquement, nous avons calculé la proportion globale d'énergie renouvelable dans l'activité de l'entreprise. Nous avons calculé le volume d'électricité renouvelable qu'il achète via des contrats directs, fléchés et/ou sur le marché de gros. Nous avons également estimé le volume d'électricité renouvelable qu'il produit (nous avons utilisé un taux de charge moyen pour tous les fournisseurs pour éviter les disparités dans les déclarations). Nous avons ensuite agrégé ces volumes d'énergie renouvelable achetés et produits et avons calculé ce que représente ce volume d'électricité renouvelable par rapport au volume d'électricité consommé par sa clientèle (tous segments confondus). Cela nous donne un indicateur théorique de la proportion d'énergie renouvelable dans sa politique globale. La plupart du temps, l'activité de production est séparée de l'activité de fourniture. Ce calcul permet néanmoins de jauger ce que pèse l'activité de production d'énergie renouvelable dans la politique globale du fournisseur.

Pour chaque fournisseur-producteur actif à la fois en France et en Europe, nous avons dû procéder autrement car leurs volumes de fourniture et d'achats en France ne sont pas forcément des indicateurs pertinents et comparables. Nous avons tenu compte de la capacité nette installée des fournisseurs producteurs, et de la proportion d'énergie renouvelable dans la capacité installée. Nous avons également étudié le poids des activités en matière d'électricité renouvelable par rapport au poids des énergies non renouvelables dans la politique et la stratégie globale du fournisseur.

## **La politique d'investissement passée et future**

Pour tous les fournisseurs, nous tenons compte de leurs investissements prévisionnels et passés en matière d'électricité renouvelable.

- ➔ Les raccordements au réseau de 2015 à 2017 et de 2018 à 2019.

---

<sup>31</sup> <https://www.powernext.com/fr/le-mix-national>

- ➔ Les raccordements au réseau prévus en matière d'énergies renouvelables de 2020 à 2023 inclus
- ➔ Les raccordements de nouvelles capacités et les programmes d'extension de la durée de vie des actifs non renouvelables jusqu'en 2029.
- ➔ La fermeture d'actifs non renouvelables en 2017, 2018 et 2019.
- ➔ Les projets d'investissement du fournisseur (ou du groupe auquel appartient le fournisseur) dans les énergies fossiles et fissiles, particulièrement toxiques pour l'environnement : charbon, pétrole, nucléaire, hydrocarbures non conventionnels (comme le gaz de schiste).

Une fois ces données rassemblées, nous avons une vision d'ensemble de la politique du fournisseur.

## Synthèse de l'évaluation

Fournisseur	% ENR global 2019*	% ENR global 2018*	% ENR acheté 2019**	% ENR acheté 2018	% ENR dans capacité production Europe?	Hausse de la capacité de production ENR Europe depuis 2017?	Raccordements ENR prévus en Europe entre 2020 et 2023?	Fermeture d'actifs thermique en Europe depuis 2017?	% Garanties d'origine en 2019?
<b>Alterna</b>	Environ 39%	Environ 41%	Environ 20%	Environ 20%	100%	Oui (+85%)	Oui	Non pertinent	Oui (<10%)
<b>Butagaz</b>	environ 20%	Environ 20%	Environ 20%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (<25%)
<b>EDF &amp; Sowe</b>	N/A	Environ 20% des capacités nettes installées	Non pertinent	Non pertinent	20%	Oui	Oui	Oui	N/A
<b>EkWateur</b>	Environ 52%	Environ 43%	Environ 52%	Environ 43%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (50%)
<b>E.Leclerc</b>	environ 20%	Environ 20%	environ 20%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (100%)
<b>Enercoop</b>	Environ 100%	100%	Environ 99%	100%	100%	Oui (+85%)	Oui	Non pertinent	Oui (100%)
<b>Energem</b>	Environ 23%	Environ 23%	Environ 20%	Environ 20%	53%	Oui (+4%)	Oui	Non	Oui (<10%)
<b>Energies du Santerre</b>	environ 20%	Environ 20%	environ 20%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Non
<b>ENGIE &amp; Happ-E</b>	N/A	Environ 25% des capacités nettes installées	Non pertinent	Non pertinent	25%	Oui	Oui	Non	Oui (<30%)
<b>ENI</b>	N/A	Environ 0,5% de	Non pertinent	Non pertinent	0,5%	Non pertinent	Oui	Non	N/A

		capacités installées							
<b>GEG</b>	Environ 26%	Environ 25%	environ 20%	Environ 20%	100%	Oui (+14%)	Oui	Non pertinent	Oui (<25%)
<b>Green Yellow &amp; CDiscount</b>	Environ 22%	Environ 23%	Environ 20%	Environ 20%	100%	Oui (+22%)	Non	Non	Oui (<25%)
<b>Iberdrola</b>	N/A	65%	Non pertinent	Non pertinent	65%	Oui (N/A)	Oui	Oui	Oui (<40%)
<b>Ilek</b>	Environ 100%	100%	100%	100%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (100%)
<b>Lucia</b>	Environ 20%	Environ 20%	environ 20%	Environ 20%	100%	Non	Oui	Non pertinent	Non
<b>Mint</b>	Environ 77%	Environ 63%	Environ 77%	Environ 63%	100%	Oui	Oui	Non pertinent	Oui (100%)
<b>Ohm Energie</b>	environ 20%	Environ 20%	environ 20%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (60%)
<b>Planète Oui</b>	Environ 100%	100%	Environ 99%	100%	100%	Oui (+100%)	Oui	Non pertinent	Oui (100%)
<b>Plüm</b>	Environ 100%	Environ 20%	100%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Non	Non pertinent	Oui (75%)
<b>Proxelia</b>	environ 20%	Environ 20%	environ 20%	Environ 20%	Non pertinent	Non pertinent	Oui	Non pertinent	Non
<b>Sélia</b>	Environ 22%	Environ 21%	environ 20%	Environ 20%	100%	Oui (+25%)	Oui	Non	Oui (N/A)
<b>Total Direct Energie</b>	N/A	Environ 25% des capacités nettes installées	Non pertinent	Environ 25%	30%	N/A	Oui	Non	Oui (N/A)
<b>Urban Solar Energy</b>	Environ 100%	100%	100%	100%	Non pertinent	Non pertinent	Oui	Non	Oui (100%)
<b>Vattenfall</b>	N/A	Environ 48% des capacités nettes installées	Non pertinent	Non pertinent	48%	Oui	Oui	Oui	Oui (<10%)

\* Selon le type de fournisseur, le « % global d'ENR estimé » correspond soit à la part d'électricité renouvelable dans sa politique d'approvisionnement, soit à la part d'énergie renouvelable dans ses capacités nettes installées, soit à l'agrégation des volumes d'énergie renouvelable achetés et produits selon nos estimations par le fournisseur. Les données 2018 sont consolidées, les données portant sur 2019 sont prévisionnelles, arrêtées au 15 novembre 2019. Les % sont arrondis.

\*\* En ce qui concerne les fournisseurs qui s'approvisionnent exclusivement en électricité « grise », nous estimons la part d'énergie renouvelable à « environ 20 % », ce qui correspond à la part d'électricité renouvelable dans le mix de consommation français en 2018 (les données sur l'année 2019 n'étant pas encore disponibles à la date de publication de cette évaluation).

# 3. Le classement de Greenpeace

## Les catégories du classement

 Pour accéder à la catégorie « **Vraiment vert** », un fournisseur doit avoir une politique d'approvisionnement en électricité quasiment 100 % renouvelable (comprise entre 90 et 100 % en 2019). Si ce fournisseur détient également des moyens de production d'électricité, ils doivent être 100 % renouvelables. De même, s'il a investi ou prévoit de le faire, ses investissements doivent être tournés à 100 % vers les énergies renouvelables. Au sein de cette catégorie « **Vraiment vert** », les fournisseurs répondant aux critères ont été hiérarchisés en fonction de l'évolution de leur politique de production et d'investissement dans les énergies renouvelables depuis 2017. Les fournisseurs ayant davantage produit ou investi dans les énergies renouvelables ont ainsi été valorisés par rapport à ceux qui ne produisent pas et n'ont pas investi.

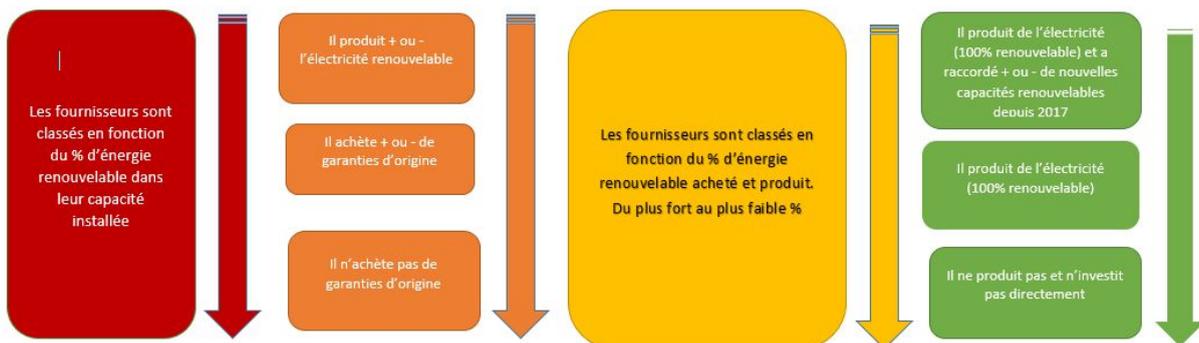
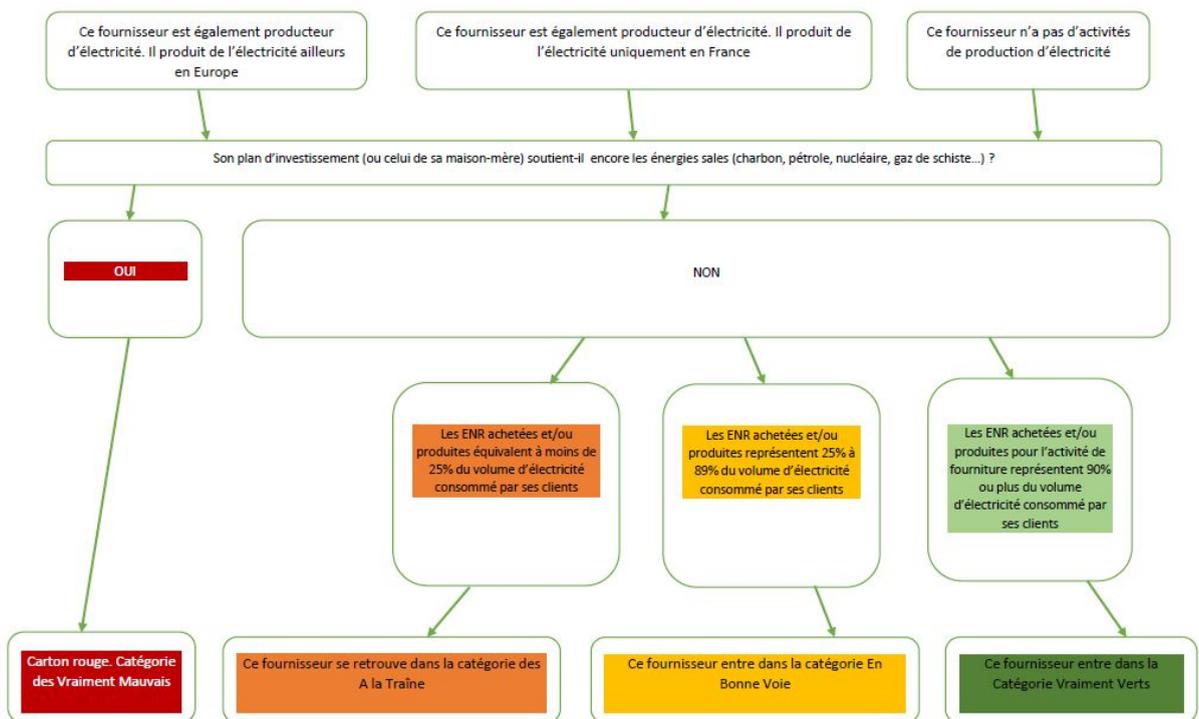
 Se retrouvent dans la catégorie « **En bonne voie** », les fournisseurs dont la proportion globale d'énergies renouvelables (achats et/ou production) est comprise entre 25 et 89 % en 2019. Si un fournisseur a investi ou prévoit de le faire, ses investissements doivent être 100 % tournés vers les énergies renouvelables. Au sein de cette catégorie « **En bonne Voie** », les fournisseurs ont été hiérarchisés en fonction de la part d'énergie renouvelable dans leur politique globale (agrégant leurs achats et leur production).

 Se retrouvent dans la catégorie « **À la traîne** », les fournisseurs dont la proportion globale d'énergies renouvelables (achats et/ou production) est comprise entre 0 et 25 % en 2019. En revanche, s'ils investissent, leurs investissements futurs doivent être 100 % tournés vers les énergies renouvelables. Au sein de cette catégorie « **À la Traîne** », les fournisseurs ont été hiérarchisés en fonction de la part d'énergie renouvelable dans leur politique globale (agrégant leurs achats et leur production). Les fournisseurs présentant la même part d'énergie renouvelable dans leur politique globale ont été hiérarchisés en fonction de leur politique d'achats en matière de garanties d'origine.



Se retrouvent dans la catégorie « **Vraiment mauvais** » les fournisseurs qui investissent encore dans le pétrole, le charbon, le nucléaire (prolongation de la durée de vie des réacteurs vétustes et/ou construction de nouvelles centrales), le fioul et le gaz, ou encore, les énergies non conventionnelles comme les gaz de schiste ou les sables bitumineux. Ce faisant, ils utilisent l'argent de leurs clients pour soutenir les énergies directement responsables du changement climatique ou dangereuses et génératrices de déchets nucléaires. Au sein de cette catégorie, les fournisseurs sont hiérarchisés en fonction de la proportion d'énergies renouvelables dans leurs capacités installées en Europe.

### Schéma de la méthode utilisée pour catégoriser les fournisseurs



## Le classement final

Les fournisseurs « Vraiment Verts »			
Fournisseur	Energies renouvelables	Energies fossiles	Déchets nucléaires
Enercoop & Planète Oui			
Urban Solar Energy			
Ilek			
Plüm			

Les fournisseurs « En Bonne Voie »			
Fournisseur	Energies renouvelables	Energies fossiles	Déchets nucléaires
Mint			
Ekwateur			
Alterna			
Sélia			
GEG			

Les fournisseurs « A la traîne »			
Fournisseur	Energies renouvelables	Energies fossiles	Déchets nucléaires
Energem			
Green Yellow & Cdiscount			
Lucia Energie			
Energies Leclerc			
Ohm Energie			
Butagaz			
Proxéla			
Energies du Santerre			

Les fournisseurs « Vraiment Mauvais »			
Fournisseur	Energies renouvelables	Energies fossiles	Déchets nucléaires
Iberdrola			
Vattenfall			
Engie & Happ-E			
Total Direct Energie			
EDF & Sowe			
ENI			

# 4. Conclusion : des fournisseurs de plus en plus tournés vers les énergies renouvelables ?

## De plus en plus d'appétence pour les énergies renouvelables

### **Plus de la moitié des fournisseurs étudiés ont globalement accru leurs efforts en matière d'électricité renouvelable entre 2017 et 2019.**

Au moins 13 des 24 fournisseurs évalués<sup>32</sup> ont accru leurs efforts depuis 2017. C'est sans compter les fournisseurs déjà tournés à quasiment 100 % vers les énergies renouvelables en 2017 et qui ont gardé leur cap. Les volumes d'électricité vendus par ces fournisseurs augmentent également. Plusieurs autres fournisseurs ont développé une activité d'achat d'électricité renouvelable en gré à gré. Résultat, cinq fournisseurs sont désormais catégorisés « Vraiment Verts » (contre seulement trois l'année dernière) car ils s'approvisionnent à plus de 90 % en électricité renouvelable en 2019. L'évolution porte aussi et surtout sur la politique de production d'électricité renouvelable : 11 producteurs d'électricité ont augmenté leurs capacités installées en matière d'énergie renouvelable et 15 fournisseurs ont déclaré avoir contribué au raccordement de nouvelles installations renouvelables depuis 2017.

### **Huit des 15 fournisseurs producteurs d'électricité détiennent des moyens de production 100 % renouvelables**

De nombreux fournisseurs ne se contentent pas seulement d'acheter et de revendre de l'électricité d'origine renouvelable, mais sont engagés dans des activités de production d'électricité renouvelable : 15 des 24 fournisseurs évalués ont une politique de production d'électricité renouvelable et peuvent donc directement agir sur le développement des énergies renouvelables en France. Huit de ces fournisseurs-producteurs ont une politique de production 100 % tournée vers les énergies renouvelables. Parmi les fournisseurs détenant des

---

<sup>32</sup> Pour certains fournisseurs étudiés, il n'est pas possible de dire si leur politique a évolué : c'est par exemple le cas d'Urban Solar Energy, arrivé trop récemment sur le marché de l'électricité, ou de Total Direct Energie qui a refusé de répondre au questionnaire de Greenpeace France.

actifs de production non renouvelables, on retrouve les six plus gros producteurs d'électricité. Ils ont des politiques très variables en matière d'électricité renouvelable : entre 1 % (Eni) et 65 % (Iberdrola) de leurs capacités sont renouvelables.

### **16 des 24 fournisseurs investissent dans les énergies renouvelables**

16 des 24 fournisseurs déclarent des investissements dans le raccordement de nouvelles capacités renouvelables entre 2020 et 2023. C'est une politique d'investissement qu'il est indispensable d'encourager et de généraliser.

## **Certains choix d'investissements continuent de freiner la transition énergétique**

### **Les six plus gros fournisseurs produisent et investissent encore beaucoup dans des énergies non renouvelables et particulièrement polluantes.**

Malheureusement, les gros producteurs investissent encore beaucoup trop dans les moyens de production d'électricité non-renouvelable et contribuent à freiner la transition énergétique en Europe.

Malgré ces efforts notables pour développer les énergies renouvelables et se délester de leurs centrales à charbon, les six plus gros producteurs d'énergie sont encore tirés vers le bas par leurs moyens de production fossiles et émetteurs de gaz à effet de serre en Europe:

- EDF : fin 2018, 17 % de ses capacités nettes installées en Europe restent fossiles, et pèsent ainsi presque autant que son parc renouvelable (20 %). Le groupe détient encore des parts dans 84 centrales thermiques (charbon, fioul et gaz) en Europe.
- Iberdrola: fin 2018, 23 % de ses capacités nettes installées en Europe sont encore fossiles.
- Vattenfall : fin 2018, plus de 30 % de ses capacités installées en Europe sont encore fossiles.
- ENGIE : fin 2018, près de la moitié des capacités nettes installées d'Engie en Europe étaient fossiles. L'entreprise possédait encore des parts dans 149 centrales fossiles en Europe, dont 10 centrales à charbon.
- Total Direct Energie et ENI exploitent surtout des centrales à gaz, et les investissements du groupe Total et d'ENI restent résolument tournés vers l'exploitation et l'exploration de nouveaux gisements d'hydrocarbures.

Par ailleurs, Iberdrola, Vattenfall, Engie et EDF ont tous un parc nucléaire vieillissant et font tous le « choix » de prolonger leurs réacteurs vétustes au-delà de leur durée de vie initialement prévue. Cette politique de prolongation représente un investissement conséquent et freine le développement des énergies renouvelables. En revanche, EDF est le seul non seulement à avoir une part aussi importante de nucléaire dans son parc (70 % contre 10 à 20% pour

Iberdrola, Vattenfall et Engie) mais aussi à construire de nouveaux réacteurs nucléaires en Europe. En 2018, la politique d'investissement d'EDF a consacré moins de 1,3 milliard d'euros au développement des énergies renouvelables, et plus de 6,6 milliards d'euros investis dans le nucléaire. Soit cinq fois plus.

Résultat, le marché de l'électricité européen reste très carboné (environ 54 % en 2018) et celle disponible sur le marché français très nucléarisée (environ 72 % en 2018). Ce constat s'explique par les choix du principal producteur d'électricité en France, EDF, qui continue d'investir massivement dans le nucléaire, au détriment des énergies renouvelables.

## **Un marché de l'électricité « verte » perfectible ?**

### **Privilégier les contrats directs avec les producteurs d'énergie renouvelable et de mieux encadrer l'usage des garanties d'origine**

Sur les 24 fournisseurs, seulement sept déclarent une politique d'achat d'électricité renouvelable en gré à gré. L'achat d'électricité renouvelable aux producteurs est pourtant à la portée de tous les fournisseurs, y compris ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas investir ou produire. C'est la garantie d'une traçabilité plus forte, et d'une rémunération directe et plus élevée du producteur d'électricité renouvelable. Par ailleurs, il apparaît indispensable de mieux encadrer l'utilisation des garanties d'origine : un fournisseur ne devrait pas pouvoir verdir une électricité d'origine non renouvelable. Dans la mesure du possible, un fournisseur devrait acheter dans le même temps l'électricité renouvelable et la garantie d'origine associée. A minima, le volume de garanties d'origine ne devrait pas pouvoir dépasser le volume d'électricité renouvelable réellement acheté/utilisé par le fournisseur pour approvisionner ses consommateurs.

### **Un rôle clé à jouer pour les entreprises et collectivités, en tant que gros consommateurs d'électricité**

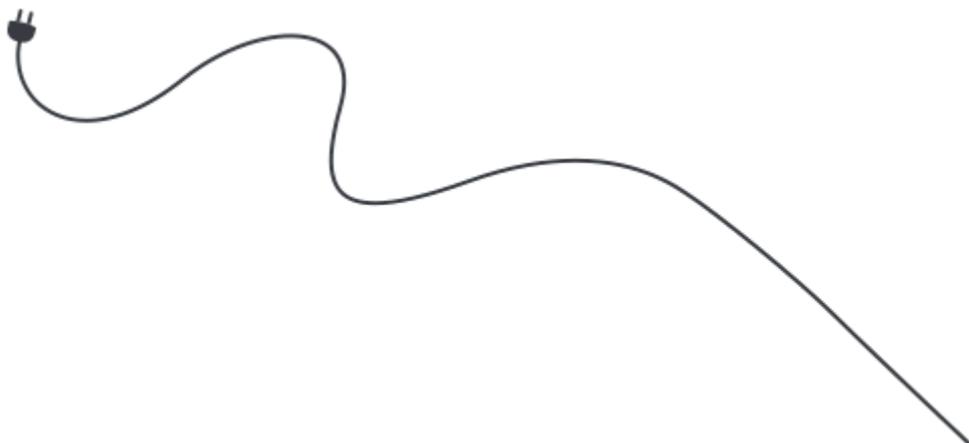
Actuellement et sauf exception, les cahiers des charges en matière d'électricité « verte » des entreprises et collectivités se limitent aux garanties d'origine. Il est temps pour les gros consommateurs d'intégrer dans leurs cahiers des charges et appels d'offres "verts" la nécessité pour le fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable et non plus seulement les garanties d'origine. Il s'agit également d'encourager le développement des « Power Purchase Agreements » (PPAs)<sup>33</sup>, qui engagent un gros consommateur et un producteur dans la durée, permettant de renforcer le soutien direct aux énergies renouvelables et d'investir dans de nouveaux projets.

---

<sup>33</sup> il s'agit de contrats d'achat de long terme (en général sur une durée de 5 à 20 ans) signés entre un producteur d'énergie renouvelable et un gros consommateur qui aura le bénéfice direct et total de l'électricité produite à un tarif fixé dans la durée.

### **Soutenir la mise en service de nouvelles capacités renouvelables**

De nombreux fournisseurs s'approvisionnent beaucoup et beaucoup trop en électricité renouvelable issue de gros barrages hydrauliques, anciens et largement amortis. Ce constat n'a rien de surprenant étant donné la prépondérance de l'électricité hydraulique dans les capacités de production renouvelables françaises. C'est toute l'importance de soutenir les petits producteurs en train d'investir en signant avec eux des contrats de plus long terme, et d'investir directement dans la mise en service de nouveaux sites de production. A moyen terme les fournisseurs pourraient même participer à faire émerger de nouvelles capacités sans soutien public. Pour Greenpeace, il est important que ces futurs projets se fassent dans le respect des normes environnementales les plus poussées, en concertation rapprochée avec les habitants du territoire concerné, et que les citoyens et collectivités soient parties prenantes des projets afin de maximiser les revenus pour le territoire. Pour les territoires, développer un programme énergétique local, c'est aussi un moyen de créer de la valeur économique et des emplois. Les projets portés par les acteurs locaux permettent au territoire de capter plus de valeur que les projets portés par des acteurs exogènes.



## Annexe. Les sources des données utilisées dans le classement

Fournisseur	Réponses aux questions de Greenpeace	Politique d'approvisionnement 2018 et 2019	Capacités nettes installées 2018 et 2019	Projets d'investissement passés et futurs
<b>ALTERNA</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>BUTAGAZ</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>EDF &amp; SOWEE</b>	Non	*N/A	*Rapport d'activité 2018 *Pack Analyst 2018 *Faits et chiffres 2018	*Document de Référence 2018 *Faits et chiffres 2018 *Carte des réalisations sur le site d'EDF Energies Renouvelables
<b>EKWATEUR</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>ENERCOOP</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>ENERGEM</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019

<b>ENERGIE DU SANTERRE</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>ENGIE &amp; HAPP-E</b>	Oui partiellement	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Rapport d'activité et pack analyst 2018	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Rapport d'activité 2018
<b>ENI</b>	Non	*N/A	*Rapport d'activité 2018	*Rapport d'activité 2018
<b>GEG</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>GREEN YELLOW &amp; CDISCOUNT</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>IBERDROLA</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Rapport d'activité 2018  * Factbook 2018 Iberdrola	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Rapport d'activité 2018 Iberdrola  *Factbook 2018 Iberdrola  *Résultats Q3 2019 Iberdrola
<b>ILEK</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019

<b>LECLERC ENERGIE</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>LUCIA</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>MINT ENERGIE</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats avec l'agrégateur en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>OHM ENERGIE</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>PLANETE OUI</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats directs en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>PLUM</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats directs en matière d'énergie renouvelable en 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019

<b>PROXELIA</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>SELIA</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>TOTAL DIRECT ENERGIE</b>	Non	N/A	*Rapport d'activité 2018	*Rapport d'activité 2018 de Total  * Factbook 2018 de Total
<b>URBAN SOLAR ENERGY</b>	Oui	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Attestation des contrats en matière d'énergie renouvelable en 2018 et 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019
<b>VATTENFALL</b>	Oui partiellement	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019	*Réponses du fournisseur transmises entre septembre et novembre 2019  *Rapport d'activité 2018  * Fiches détaillées sur le site internet de Vattenfall	*Rapport d'activité 2018  *Rapports intermédiaires Q4 2018 et Q3 2019 pour les analystes financiers  *Liste détaillée des moyens de production de Vattenfall sur leur site internet.